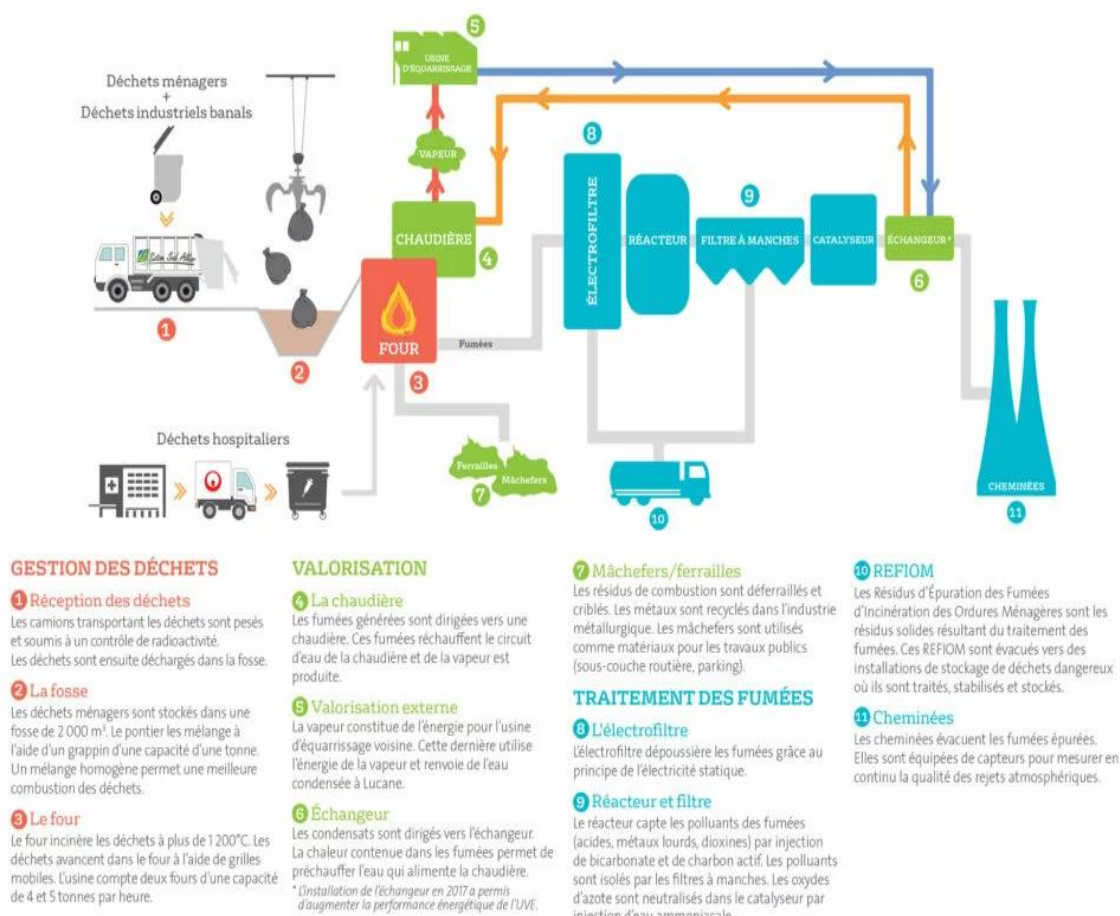


DU DÉCHET À L'ÉNERGIE VERTE



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin, à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de M. MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le 22 juin 2023

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : BILLAUT Charlotte - CASSONET David - ESMOINGT Guy - MARQUIS Michel - LEONARD Jacques Olivier

COMMENTRY MONTMARIAULT NERIS COMMUNAUTE : HOEZ David - Alain BOULICAUD - Daniel BEAULATON - Bruno LABREURE - Guy FABRE – René CRESPIY - Gilles MALLET - Patrick CLEMENT - Bruno GOUBERT - Ghislain DERECH - Gérard FERRIERE – Patrice POGET - Patrick THEVENIAUD – Roger CHEVALIER

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : BOUTET Samantha - GHESQUIERE Alexis - PASCUAL Daniel - BLINET Roger - TRAYSSAC Alain - RAFFINAT Pascal - AGUILLAUME Valérie - DUMONT Serge

MONTLUCON COMMUNAUTE : MOMCILOVIC Jean-Pierre - DELUDET Pierre - NOEL Suzanne - LEFEBRE Joel - HALM Christiane - BESSEGE Christine - DE SOUSA Nelson - OSTERTAG Stéphane - LESPIAUCQ Mauricette - COITE Yannick - GLOMOT Philippe – CONTAMINE Bernard - PENTHIER Thierry - VERGE Alain - AZEVEDO Fernando - GOUZIEN Sylvie

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : PHILIPPON Didier - CHAUSSENOT Paula - DELANOY Pierre-Marie

Communauté de communes VAL DE CHER : BRUNOL Edith - DELHOUME Jean-Philippe - MORA Jean - LACHASSAGNE Geneviève

Rémi BOROWIAK Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : BERTALEB Anna - ROSSI Jacques - GILANT Martine - TARRET Gilles – CARREZ Thierry – MORIER Jean-Marie - BERCON GUY - NUYTENS Aine

COMMENTRY MONTMARIAULT NERIS COMMUNAUTE : Fernand SPACCAFERRI - Stéphane JARDONNET - Jean-Pierre SOUPIZET - Michel KUPERMAN - Alain CHANIER - Elise BOULON - Emilie BOUXIN - Fabrice MARESQ - Christian DOUCET - Marie CARRE - Michel RICHARDOT - Patrick PORTET - Sylvain BOURDIER - Annick BOULET - Claude ROULLIER - Arthur ALVARO - Jocelyne LEFEBVRE - Gérard JARDOUX - Sylvain BELLINI - Philippe SOUDER - Johann SCHINDLER - Bernard TRUCHE - Sébastien POMMEROL - Alain PATUREAU - Thomas LECRAS - Joëlle FROELHY – Jean-Pierre MONCELON - Olivier GILBERT - Cyrille RIMBAULT – Catherine CHAMPOMIER

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : COFFIN Denis - BEAUFILS Wilfrid - MANTZ Didier - THOMAS Lionnel – DUMONTET Bertrand - HENNEQUIN Marie - COULANJON Jérôme - AUSSEIGNE Ludovic - EPALLE Jean-Claude - CROISSY Alain - DESMAISON Pascal - GOMES Isabelle – BELLEC Michel - DUNEAUD Jean-Luc

MONTLUCON COMMUNAUTE : DOUAR Leila - TAILHARDAT Valérie - LAROCHE Pierre - LESAGE Viviane - HURTAUD Jean-Pierre - BERTON Alric - RAYNAUD Laetitia - PASQUIER Annie - DALBY Christian - MOTHET Pierre - CHANUDET Jacques - BROCHET François - LACAUX Fabrice - PIRES Isabelle - SANVOISIN Christian - BESSON Valérie - BERNARD Jean-Luc - DELAUME Colette - TRIKI Samir - LA-MOINE Jean-Paul - GERINIER Joelle - MOUTOT Michel - JARRAUD Magalie - THAVENOT Fabien - PERNELLE Jérôme - LABOUESSE Albert-Paul - IMBERT Didier - LARDY Isabelle – ROY Christine - NOUHANT Francis - GUERIN Jean-Pierre – POZZOLI Bernard - TORNERO Maria - DUFLOUX Patrick - BERGERON Karine – BENOIT-GOLA Anne-Cécile - MOLLAIRE Audrey - LEFEBVRE Romain - AYDIN Sévil - BOURIQUAT Bruno - NOUAILLES Didier - LIMOGES Pierre - LHOSPITALIER Géraldine – DUBOISSET Gilles - NOVAIS Fernando - JOUANNIN Nadège - BONNFOY Magalie - FREVILLE Yves – DE CASTRO ALVES Manuella - WERTH Juliette - SARTIRANO Sylvie - MAURY Jean-Pierre - MONTASTIER Maryse - COUTIER Jérôme

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : DEMARTY Séverine - FONTENIL Norbert - PLESSE Elisabeth - CASAUX Arthur - GAUDEL François

Communauté de communes VAL DE CHER : JOB Adrien - BOUDRON Gaele - JEAN Caroline - PETIT Angélique - GARSON Bernard - KEMIH Mohammed - GAYON Marie-Noelle - DIEUMEGARD Philippe - GAUDIN Yves - PREVOST Sébastien - NOYE Marie - DUCHALET Jérôme – LAPP Gilbert - SIODLAK Daniel

1- Approbation compte rendu AG :

M. MOMCILOVIC indique que les comptes rendus des 2 dernières AG sont à approuver. Il demande s'il y a des questions ?

En l'absence de celles-ci, le vote est effectué.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve les deux derniers comptes rendus.

2- Temps de travail :

M. MOMCILOVIC explique qu'il y a un autre point à l'ordre du jour qui vient de s'ajouter à la suite du CST de ce jour.

En effet, M. MOMCILOVIC demande à voter l'urgence de la situation.

Elle porte sur la modification du temps de travail sur 4 jours et ceci dès le mois de janvier 2024.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'urgence.

3- Point sur le COPIL :

M. COITE explique que lors des COPIL dans le cadre de la QVT, la semaine des 4 jours était mentionnée à plusieurs reprises. Pour répondre à des problématiques de santé, de maladie grave et également réglementaire, nous serons amenés à décaler les horaires de départ de collecte dans les années à venir.

Concernant les questionnaires sur la QVT, ils ont été faits et nous avons un retour de 56% que ce soit sur le questionnaire de Relyens ou de My sommeil, ce qui nous permet d'exploiter les réponses. Les résultats seront connus en septembre et des groupes au comité de pilotage seront formés afin de pouvoir travailler dessus.

M. MOMCILOVIC intervient en expliquant que le but est de mettre en place la collecte sur 4 jours, le jour sans collecte serait le vendredi.

Il y aura donc des modifications de tournées. Quelques-unes vont disparaître et l'heure de passage va changer pour les usagers. Les horaires de départ restent pour l'instant les mêmes.

A l'unanimité, la semaine des 4 jours est approuvée.

M. COITE reprend afin de faire le point sur la deuxième journée de prévention qui a eu lieu le 06 juin. Elle a eu du succès puisque les ateliers proposés étaient complets. Il tient à remercier Mme RAPHANAUD pour l'organisation de cette journée.

Cette journée sera pérennisée tous les ans.

4- Projet Unité de Valorisation Energétique (UVE)

M. MOMCILOVIC fait le point sur la situation actuelle : Le SICTOM enfouit ses déchets à Maillet qui appartient à la société COVED. Le SICTOM SUD ALLIER possède un incinérateur et le SICTOM NORD ALLIER y dépose ses déchets. Cérilly enfouit ses déchets comme nous ainsi que Vichy qui a son propre site d'enfouissement à Cusset.

En 2025, nous aurons l'autorisation d'enfouir que la moitié de nos déchets soit 90 000 tonnes répartis sur 2 sites, Maillet et Cusset.

En 2030, nous n'aurons plus le droit d'enfouir des déchets ménagers. Donc soit il faudra faire traiter nos déchets à Clermont ou à St Etienne soit nous créerons une UVE départementale à Bayet. En effet, Bayet a déjà 2 fours mais ceux-ci arrivent à leur terme et doivent être changés. Donc pourquoi ne pas faire une nouvelle UVE.

Vichy hésite toujours à faire partie du projet mais nous avons été approchés par le SMEVOM du Charolais.

La construction de l'UVE serait finie pour 2029.

Le bureau d'étude a défini 6 scénarii possible suivant l'intégration de certains Syndicats. Le scénario 3 est le plus probable, le 6 est dans le cas où tous les candidats adhérents au projet. Le compte rendu de cette étude vous a été envoyé début juin.

Aujourd'hui, M. MOMCILOVIC demande de voter sur la décision de construction de l'UVE ou non ?

Il tient à préciser qu'en terme de coût de traitement, celui-ci serait à minima le même qu'aujourd'hui.

La visite de deux UVE , l'une à Gien et l'autre en Touraine avec M. GLOMOT a permis de constater que le prix à la tonne se situait à 139 € moins la revente d'électricité pour 24€/tonne, on accède à un prix de 115€ la tonne.

Aujourd'hui, le coût de nos déchets s'élève à 180€ la tonne et en 2030 ce sera 250 € la tonne plus le coût de transport vers Clermont Ferrand ou Saint Etienne.

Un autre point important à signaler, l'Etat qui recevra beaucoup moins de dividende dû à la perte de la TGAP enfouissement va peut-être instaurer la taxe carbone sur les incinérateurs. Le constructeur PAPREC qui a installé celui de Gien est en train de mettre au point un système qui permettrait de récupérer le gaz carbonique et de l'injecter dans des serres fermées pour alimenter des plantes.

D'ici 2029, ce système sera opérationnel.

D'un point de vue juridique, le bureau d'étude propose de faire une coopération conventionnelle sans création d'une nouvelle entité juridique, qui permettra de traiter des déchets autres que les nôtres et une bonne coopération entre les différentes collectivités.

M. MOMCILOVIC précise que la durée de vie d'un incinérateur va de 30 à 40 ans. Cela veut dire que nous garantissons notre traitement de déchet pour les trente prochaines années au moins.

Un élu demande comment cela fonctionne ?

M. MOMCILOVIC explique que ce sont des fours tournants qui utilisent de l'eau en circuit fermé contrairement au four actuel qui utilise de l'eau et rejette beaucoup de gaz carbonique. La vapeur pourra être transformée et utilisée en source de chaleur pour un autre bâtiment.

M. GLOMOT indique qu'à Gien, c'est l'usine LOTUS, située à 5 kms de distance qui en profite.

Le premier allumage se fait par gaz puis c'est de l'auto-combustion.

Les constructeurs sont PAPREC et VEOLIA.

Un élu demande comment se fera la transition ?

Le Président répond qu'il commence la construction d'un four puis une fois finie, il démolisse un ancien four et commence à construire le deuxième. Il y aura entre un an et deux ans de transition, le bureau d'étude ayant l'habitude de gérer celle-ci.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la construction de l'UVE quel que soit le scénario choisi.

5- Point sur le budget de fonctionnement :

M. DE SOUSA commente le tableau joint à la convocation. En vert, ce sont les bonnes nouvelles comme par exemple le prix des carburants qui n'a pas augmenté et donc nous donne un excédent.

En jaune, les moins bonnes nouvelles. En effet, nous avons eu une panne de broyeur, il nous a fallu en louer un pour la somme de 18 000€.

Ainsi que la remise en état du quai de transfert plus cher que prévu à 29 300 €.

A part ces deux incidents, nous n'avons pas dérogé au budget prévisionnel

Nous avons donc 2 décisions modificatives à voter.

La première sur le report de l'excédent de la prévision du prix du carburant qui est reporté sur le matériel roulant pour 140 000€.

La deuxième concerne les frais généraux à hauteur de 60 000 € à reporter pour la location du broyeur et le quai de transfert.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité les 2 DM.

6- Point sur le budget investissement :

M. GLOMOT intervient et explique que la distribution de composteurs a été un réel succès. Il était prévu 50 000 € de budget, nous devons en rajouter 100 000 € pour la fin de l'année.

La décision modificative concerne 100 000 € des 360 000€ budgété sur le matériel prévu pour la partie fermentescible.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la DM du budget investissement.

7- L'éco-organisme :

M. BOROWIAK présente LEKO, nouvel éco-organisme agréé par l'état qui vient concurrencer CITEO avec lequel nous travaillons pour la partie emballage. En effet, celui-ci nous reverse l'éco contribution de l'emballage utilisé par l'utilisateur. C'était le seul éco organisme présent jusqu'à maintenant.

L'opportunité nous est donnée aujourd'hui de changer d'organisme, l'agrément de CITEO venant à expiration à la fin de l'année. LEKO nous assure un agrément pour 5 ans. Il nous offre de nombreux avantages :

- Il travaille avec Valorplast qui est notre prestataire historique pour l'emballage plastique.
- Le versement effectué tous les trimestres contrairement à CITEO qui a une périodicité semestrielle. Ce qui permettra une meilleure gestion de la trésorerie.
- Un autre avantage concerne l'outil informatique, il n'y en aura qu'un au lieu de 4 aujourd'hui.
- L'ensemble des syndicats du département envisage également de basculer chez LEKO c'est-à-dire, Vichy, Sud Allier et Nord Allier.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le changement de contrat en faveur de LEKO sous condition que l'ensemble des syndicats du département en fasse de même.

8 -rapport annuel :

M. BOROWIAK indique que le rapport sera envoyé à chaque commune et à disposition lors de la prochaine AG.

Concernant la communication, M. BOROWIAK rappelle que nous sommes présents à la foire de Montluçon, le marché de printemps, le marché camélia à Domérat et beaucoup d'autres événements.

Nous organisons chaque année une journée porte ouverte.

Il y a eu plus de 1700 personnes qui ont été sensibilisées au tri cette année pour une grande partie ce sont des élèves des écoles maternelles et primaires.

Nous avons distribué 1300 composteurs en 2022 ainsi qu'une centaine de composteurs partagés mis en place (école, cimetière...)

Nous avons un local de réemploi à Prémilhat qui a permis de récolter 4.6 tonnes d'objets qui allaient être jetés. Ces « encombrants » sont repris soit par des associations, soit par les trésors de Saint Victor.

Nous avons distribué environ 10 000 gobelets pour différentes associations, financés en partie par le SICTOM. Nous prêtons des bennes pour OM et CS régulièrement. Un kit a été créé pour le nettoyage des sites, avec des pinces, des baudriers et des bacs.

Globalement, nous avons 3% de tonnage collecté en moins en 2022.

La collecte sélective stagne.

Le dépôt de verre a augmenté de 8%, ce qui représente 300 tonnes de verre collectées en plus. Entre le coût du système CLINK et ce que cela nous rapporte, nous arrivons à une « opération blanche ». Certes, nous avons un objectif plus important mais la problématique réside dans les offres proposées par CLINK. Malgré tout, celles-ci ont trouvés leurs utilisateurs.

2022 c'est aussi 25 000 tonnes de déchets gérés par les déchetteries. Avec des disparités, comme 13 tonnes par agent et par jour sur Domérat à 2 Tonnes à Villefranche.

Un élu demande ce qu'il en est des problèmes de la déchetterie de Commentry et de la collecte de la ferraille.

M. BOROWIAK répond que pour les gardiens, cela se passe bien puisqu'ils n'ont plus la visite des gens du voyage. Ce qui était le but principal.

Pour rappel, Commentry c'est 5000 tonnes de déchets gérés par an, la ferraille ne représentant que 170 tonnes.

Concernant les déchets verts, sur l'année 2022, c'est 8000 tonnes qui sont devenues en partie 2500 tonnes de compost valorisé.

Quant à l'amiante, les usagers nous en ont déposées 30 tonnes. M. BOROWIAK rappelle que l'amiante doit être filmée et palettisée ce qui peut paraître un peu contraignant mais indispensable dans le traitement de celle-ci. Une solution est apportée aux usagers, ce qui évite les dépôts illégaux.

9- Point sur le tonnage de janvier à mai :

M. MOMCILOVIC assure que les articles de presse faits sur l'obligation de collecte des fermentescibles a permis d'obtenir une baisse des ordures ménagères. Celle-ci est de plus de 350 tonnes et les encombrants de 250 tonnes sur le premier trimestre 2023.

La collecte des déchets verts a augmenté de 14 %.

Les demandes pour les composteurs sont constantes.

Concernant le centre-ville, l'étude sur la collecte des déchets fermentescibles est terminée, nous allons la mettre au point.

M. BOROWIAK intervient et indique que le SICTOM a déposé le dossier de demande de subvention ainsi qu'une demande d'agrément sanitaire pour la gestion des déchets fermentescibles. Nous attendons les réponses afin de pouvoir traiter la partie fermentescible sur notre plateforme de compostage.

10- Modification de la fréquence des collectes :

M. BOROWIAK explique qu'en 2020, il y avait 65 communes sur les 83, toutes inférieures à 1000 habitants, qui avaient vues leurs fréquences de collectes changées, passant d'une fois par semaine à tous les 15 jours. Aujourd'hui, la réglementation nous permet de modifier la fréquence des collectes pour les communes qui vont jusqu'à 2000 habitants. Les tonnages diminuant de plus en plus, la refonte des tournées avec le passage en 4 jours fait que toutes les communes concernées passeront en collecte tous les 15 jours.

Chacune d'elles sera informées individuellement du changement et du nouveau planning.

Le centre-ville de Montluçon verra également sa collecte passer de deux fois par semaine à une fois puisqu'il y aura la collecte des fermentescibles.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la modification des fréquences de collecte.

11- Modification du planning des déchetteries :

M. BOROWIAK expose la disparité très importante suivant les déchetteries que ce soit sur le nombre de clients par jour et la gestion des déchets qui en découle. Une étude va être faite sur la fréquence d'ouverture et les horaires des différentes déchetteries.

Les modifications concerneraient les horaires. En effet, il n'y aurait plus d'horaires d'été ou d'hiver, on uniformiserait les horaires en restant sur ceux d'été. Les gardiens étant déjà en 4 jours et en roulement, ils ne seront pas impactés par ce changement.

M. MOMCILOVIC précise que pour les grandes déchetteries, pourquoi ne pas envisager de faire une journée continue le samedi.

M. LEFEBRE intervient et demande si le SICTOM se porterait candidat sur l'achat du bâtiment de TOUPARGEL, près de la déchetterie de Domérat qui permettrait d'y installer un local de réemploi.

M. MONCILOVIC indique que TOUPARGEL est en liquidation judiciaire, c'est donc un syndic qui s'en occupe. Il faut donc attendre et connaître si celui-ci voudra vendre magasin par magasin ou en lot suivant les emplacements sur le territoire national.

La REP bâtiment va se mettre en place. Mais il y a des changements, en effet, les magasins de plus de 4000 m² vont devoir créer leur propre déchetterie à partir de 2024. Les professionnels pourront donc avoir accès à une « déchetterie » gratuite de la part de ces magasins. Nous aurons donc moins de déchets bâtiment venant des professionnels

La région a fait une carte avec des zones de chalandise. Pour notre part, à l'heure actuelle, seul Chausson sur Montluçon est chargé de collecter ces déchets. Et la déchetterie de Marcillat pourrait devenir un point de maillage.

Un élu s'interroge sur le fait qu'à Villefranche, la carte ne soit pas demandée le samedi ?

M. BOROWIAK répond que c'est une erreur et qu'il va demander des explications.

12- Tableau avancement de grade :

M. MOMCILOVIC explique que chaque année, il y a des avancements de grade qui sont acceptés à l'ancienneté de présence effective des 3 à 4 dernières années. Cette année nous avons 8 agents qui passent au grade d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le tableau d'avancement de grade.

13- Point sur absentéisme :

M. MONCILOVIC rappelle que depuis qu'il y a eu une délibération mentionnant une baisse du RIFSEEP après une franchise de 10 jours d'arrêts, l'absentéisme a diminué de 52 % concernant les arrêts du quotidien.

Nous avons un taux qui est aujourd'hui de 12.5 %, ce qui est très encourageant.

14- Valorplast :

M. MOMCILOVIC indique qu'il s'agit de voter pour l'autoriser à signer le nouveau contrat.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité l'autorisation pour Mr MOMCILOVIC de signer le contrat avec Valorplast.

15- Délibération augmentation du barème des nuitées et repas lors d'un déplacement :

M. MOMCILOVIC explique que les barèmes en vigueur sont assez bas et que lors des déplacements, par exemple sur paris, le prix des nuits d'hôtel est toujours en dépassement.

Ces dépassements seront bien sûr soumis à autorisation du Président.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de dépassement du barème des nuitées et repas lors de déplacement.

16- Point sur la tarification incitative :

M. BOROWIAK mentionne que l'étude a bien été lancée. Quatre cabinets ont répondu, un se détache des autres, il se nomme KALIA CONSEIL.

Il insiste sur la partie financière, l'impact que cela aura sur le budget et les usagers. Les deux autres insistent sur la partie technique que nous connaissons bien.

En l'absence de questions diverses, la séance est clôturée à 19h34